

Attestation – Inscription vide grenier

Je soussigné(e),

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E mail : .....

Numéro du titulaire de la pièce d'identité : .....

Delivrée le : ..... Par : .....

N° de l'immatriculation du véhicule .....

Declare sur l'honneur :

\* de ne vendre que des objets personnels et usagés ( art.L310-2 du code de

commerce)

\* de non-participation à 2 autre manifestation de même nature au cours de l'année

civile ( art. R321-9 du code pénal)

\* joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité

12 € l'emplacement à l'ordre du cercle celtique des paludiers

Ci-joint règlement de .....pour la réservation de .....emplacements

Fait à ..... le .....

Signature

Article 1 : le vide grenier est organisé par le cercle celtique des paludiers de Batz-sur mer.

Article 2 : l'édition bénéficie de l'autorisation de la mairie de Batz-sur-mer.

Article 3 : le vide grenier est réservé aux particuliers.

Article 4 : toute participation au vide grenier implique la connaissance du

règlement et son acceptation pleine et entière.

Article 5 : les emplacements sont réservés et numérotés lors de l'inscription, les

organismes se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon

ordre et la qualité de la manifestation.

Article 6 : l'association est libre d'accepter ou de refuser une inscription.

Article 7 : dès leurs arrivée, les exposants s'installeront sur la place qui leur est

attribuée à l'accueil sans pouvoir la contester.

Article 8 : L'installation se fera entre 7h30 et 9h.

Article 9 : veuillez retirer rapidement votre véhicule après le déchargement. Le

rangement et retrait du matériel à partir de 18h. En dehors de ces horaires, les

véhicules devront être stationnés à l'extérieur de la rue de sibéan, rue de la

chapelle et rue de la croix.

Article 10 : la vente au public est autorisée à partir de 9h jusqu'à 18h.

Article 11 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs

propriétaires à leur risque et péril. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour

responsable notamment en cas de perte, casse, vol et dégradation de tous genres.

Article 12 : les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer. Les

exposants utilisant du matériel mobile devront s'assurer que celui-ci soit

correctement fixé.

Article 13 : les exposants devront s'assurer que leur responsabilité civile couvre

tout dommage qu'ils pourraient occasionner lors de cette manifestation.

Article 14 : En cas d'intempéries, les organisateurs ne procéderont à aucun

remboursement.

Article 15 une participation de 12 € par emplacement de 4m est demandée lors de

l'inscription.

Article 16 : Pour les services officiels (police municipale, gendarmerie ...) il vous

faudra présenter tout document justifiant votre identité, ainsi que la provenance

des objets.

Article 18 : Veuillez remporter vos invendus et laisser l'emplacement propre sous

peine de ne pouvoir se réinscrire l'année suivante.

inscription, photo copie carte d'identité, et règlement(12€ l'emplacement) à

remettre à : Patricia Lecallo 7 rue de la croix Kervalet 06-74-02-50-66

lecallo.patricia@gmail.com ou Melanie Coué 25 rue des marais Kervalet

0619839767 mela.coue@gmail.com

